



Organise son marché d'art

Le 14 juillet 2018

L'association Au fil des arts vous propose de participer au marché d'art qui aura lieu le samedi 14 juillet 2018 de 14 h à 23h à la Salle Emy les Prés à Corneilles en Paris.

Pour les adhérents à jour de leur cotisation 2018 (du 01/01 au 31/12/2018) aucun frais supplémentaire ne sera demandé, pour ceux qui ne l'auraient pas réglée, elle est de 25€.

Chaque exposant disposera d'un stand et assurera l'agencement et la décoration de son stand.

Cette année et pour des raisons de sécurité vous avez la possibilité de vous installer la veille et de remballer le lendemain. Le périmètre et les règles de sécurité ayant été très fortement renforcés, **aucune voiture ne sera admise après 10h** et **avant 1h00 du matin** le samedi sur l'esplanade.

-Horaires d'arrivée sur site et retrait des voitures pour les exposants :

Soit le vendredi 13 juillet de 18h à 21h soit le Samedi 14 juillet de 8h à 10h.

Pour des questions d'organisation, il serait préférable de décharger le matériel le vendredi et d'installer les stands le samedi matin.

-Horaires pour la désinstallation :

Soit le samedi soir à partir de 1h du matin soit le dimanche matin de 9h à 11h. Il est également préférable de retirer son matériel le dimanche matin.

Priorité est donnée aux artistes déjà adhérents.

Les non-adhérents devront transmettre par mël à l'association un texte de présentation ainsi que 5 photos représentatives de leur travail. Le bureau se réserve le droit de refuser les candidatures sans avoir à se justifier. En cas de sélection pour les nouveaux candidats en plus du dossier mentionné dans le règlement, établir un chèque de 25€ d'adhésion à l'ordre de l'association Au fil des Arts.

*Rappel des obligations sociales et fiscales aux artistes :

Le régime social et fiscal des artistes auteurs graphiques et plastiques est un régime déclaratif. Pour participer au marché d'art vous devez être à jour de vos obligations fiscales et sociales.

*Les organisateurs se déchargent de toute responsabilité en cas de perte, vol ou détériorations des œuvres des artistes. Vous pouvez vous assurer individuellement pour l'évènement.

Règlement :

1. L'exposant s'engage à faire un effort de présentation et de décoration afin de donner un certain cachet à l'ensemble de la manifestation.
2. L'exposant ne doit pas dépasser les limites de son emplacement par mesure de sécurité les allées de dégagements devront rester libres pendant la durée de la manifestation
3. Du matériel sera aimablement mis à votre disposition par la municipalité de Corneilles pour exposer au mieux vos œuvres et créations.

Le format des stands est d'environ 6 mètres linéaires

- 1 table + 2 chaises
- Cloisons en bois
- 1 Prise électrique

Le matériel d'accrochage (chaines, crochets, ...) devra être apporté par l'exposant (vente de crochets d'ardoise sur place).

4. Penser aux éléments d'éclairage mais surtout **pas d'éclairage halogène** trop énergivore. La mairie ne souhaite pas avoir de problème lors du tirage du feu d'artifice qui sera effectué sur la place. Vérifier la conformité et la qualité de votre éclairage.

5. Les exposants s'engagent à ne présenter que des œuvres originales de leurs réalisations.

Les produits dits dérivés ne devront représentés que 15% des œuvres exposés.

6. Chaque exposant dégage l'association « Au fil des Arts » de toute responsabilité civile, pénale ou en cas de détérioration ou de vol des œuvres.

7. Tout matériel apporté par vos soins devra être retiré des panneaux et des stands lors du rangement.

8. Les détritiques et déchets devront être jetés

9. L'association « Au fil des Arts » se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure sans que l'exposant ne puisse prétendre à un quelconque préjudice.

10. Aucun véhicule ne pourra rester stationner à partir de 10h00 autour de la salle Emy les près en raison des installations extérieurs (jeux gonflables pour les enfants) et du feu d'artifice.

Un plan vous sera transmis sur les zones où le stationnement sera totalement interdit

11. Vous ne pourrez pas remballer votre stand avant le tirage du feu d'artifice soit environ 23h00.

Si vous souhaitez remballer et repartir avec vos œuvres, le samedi après la fermeture, c'est le service de sécurité qui vous donnera le feu vert pour reprendre votre véhicule après le départ de la foule venue voir le feu d'artifice soit environ vers 1h00 du matin .

12. L'exposant s'engage à respecter ce règlement.

13. Le nombre de places étant limité, pour valider votre participation merci de retourner si possible dès réception et avant le 15 mai 2018:

-le bulletin d'inscription dûment complété ;

-un chèque de réservation de 50 euros libellé au nom de l'association Au fil des Arts qui ne sera pas encaissé et vous sera restitué le jour de l'installation. En cas de désistement et pour quelque motif que ce soit le chèque sera encaissé par l'association.

-un chèque de 25€ pour les nouveaux adhérents ou les adhérents non à jour.

- si vous n'avez pas déjà été adhérent à l'association : 5 photos représentatives de votre travail et un texte de présentation.

Pour toute demande d'information complémentaire vous pouvez contacter l'association par :

-courriel : aufildesarts95@gmail.com,

-site « nous contacter » <http://aufildesarts.e-monsite.com>

-par téléphone Anita Plin : 06-83-11-12-14

Association Au fil des Arts /Mme Plin Anita

11 Rue de la guiblette

95240 Cormeilles en Parisis

N'hésitez pas à faire de la publicité autour de vous par tous les moyens à votre disposition afin que l'évènement rencontre le plus large succès possible.

Si vous souhaitez nous faire part d'artistes de votre entourage qui aimeraient participer à l'évènement, merci de leur transmettre nos coordonnées.

Nous vous transmettrons début juin par courriel notre affiche pour que vous puissiez la diffuser à votre carnet d'adresses et sur vos réseaux sociaux

Nous espérons vivement vous compter parmi nos exposants.

Bulletin d'inscription marché d'art du 14 juillet 2018

 NOM / PRENOM :

.....
.....

@COURRIEL :.....

 TELEPHONE :.....

SAVOIR- FAIRE/TECHNIQUES:

.....

SITE INTERNET OU

BLOG :.....

ADRESSE :.....

.....
.....

Compagnie et n° d'assurance responsabilité civile :

.....

N° MDA ou SIRET ou référencement artistique (obligatoire) :

.....
.....

Chaque exposant s'engage à être à jour de son ou de ses inscriptions aux organismes artistiques ou artisanaux.

Pour celles et ceux qui souhaiteraient organiser une animation sur leur stand, merci de nous le faire savoir rapidement afin de l'organiser au mieux avec vous et d'en faire la publicité.

Joindre un chèque de 50€ pour la réservation.

Les non-adhérents devront transmettre par mël à l'association un texte de présentation ainsi que 5 photos représentatives de leur travail. Le bureau se réserve le droit de refuser les candidatures sans avoir à se justifier. En cas de sélection pour les nouveaux candidats en plus du dossier mentionné dans le règlement, établir un chèque de 25€ d'adhésion à l'ordre de l'association Au fil des Arts.

Les adhérents non à jour, joindre un chèque de 25€ libellé au nom de Au fil des Arts.

J'ai lu et j'approuve le règlement et m'engage à le respecter.

Signature :

Date :